



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 94-604-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique. » ;

Règlement n° 94-604-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique. » ;

Règlement n° 2013-906-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville » ;

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 17^{ième} jour du mois de mai 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim